*N. B.* l'Officier de l'État civil est invité à ne dresser aucun acte de Mariage sans avoir sous les yeux l'article 76 du Code civil, afin de se conformer rigoureusement aux dispositions qu'il contient.

N° 8

Du quatrième jour du mois de juillet mil huit cent quarante-neuf, Dix heures du Matin.

ACTE DE MARIAGE de Guillaume Jean.

âgé de trente quatre ans, né à Goudelin le cinq du mois de Décembre l'an Mil huit Cent quarante profession de Cultivateur jeune garçon demeurant à Goudelin département des Côtes du nord, fils Majeur de Defunt Louis Jean et de Marie Jeanne Mahéo Décédés à Goudelin d'une part;

1° Indiquer ici, après l'énoncé de la profession, s'il est garçon ou veuf.

Et de 2° Mathurine Gautier Jeune fille,

2° Après les noms et prénoms, énoncer si la future épouse est fille ou veuve.

âgée de trente ans, née à Goudelin département des Côtes du nord le quatre du mois d'Avril l'an Mil huit Cent quarante Neuf, profession de sans demeurant à Goudelin département des Côtes du nord, fille Majeure de Louis Gautier ici présent et consentant aux Dits Mariage et Adoption de Laquelle sera fait mention ci après, et Defunt François Frézigue d'autre part.

Les Publications ordonnées par l'article 63 de la Loi ont été faites à Goudelin les Dimanches dix huit Dix neuf et Vingt Juin Mil huit cent quarante neuf sans opposition.

Remise a été faite à l'Officier de l'État civil :
1° Des Actes constatant la Naissance des futurs Époux ;
2° .

Lecture a été donnée aux parties contractantes, par l'Officier de l'État civil des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre V du Code civil, contenant l'énumération des droits et des devoirs respectifs des époux.

Les Contractants ont déclaré se prendre, Savoir : que Guillaume Jean déclare prendre pour son épouse Mathurine Gautier, et Mathurine Gautier déclare prendre pour son époux Guillaume Jean.

En présence de Stanislas Sallou âgé de cinquante neuf ans, profession de Marchand, demeurant à Goudelin département des Côtes du nord, qui a déclaré être Ami des Epoux.

De Guillaume Le Scour, âgé de quarante neuf ans, profession de Cultivateur demeurant à Goudelin département des Côtes du nord, qui a déclaré être Ami des Epoux.

De Me Marie Germain Auger âgé de trente quatre ans, profession de Marechal demeurant à Goudelin département des Côtes du nord, qui a déclaré être également Ami de l'Epoux.

Et de Jean Baptiste Cotel âgé de vingt huit ans, profession de Cultivateur demeurant à Commenchon département des Côtes du nord qui a déclaré être Parreillement Ami des Epoux.

Après quoi, moi Jean Louis Monfort Maire et Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdits Époux sont unis en mariage. Et ont, après lecture donnée du présent à haute voix, déclaré ne savoir signer de ce requis. à l'exception des Dits Sallou, Et Auger qui Signent avec nous.

Stanislas Sallou

G. Auger

Monfort maire

Informations liées à l'image.
Cote : 5MiEC581
Lieu : Goudelin
Période : 1833 - 1850

Commentaire.
Mariage de Guillaume JEAN et Mathurine GAUTIER le 4 juillet 1849 à Goudelin
AD22, Goudelin M 1833-1850, vue 290/315

Propriété du Conseil général des Côtes-d'Armor. Reproduction strictement réservée à l'usage privé du copiste et non destinée à une utilisation collective. Pour tout autre usage, contacter le Conseil général des Côtes-d'Armor.